

Convocation

à l'Assemblée générale ordinaire
de Zurich Insurance Group SA

Mercredi 4 avril 2018

Lieu: Zurich-Oerlikon, Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45, CH-8050 Zurich
Ouverture des portes: 13h00
Début: 14h15

Traduction du texte original allemand

Ordre du jour

1. Compte-rendu de l'exercice 2017

1.1 Approbation du Rapport annuel, des comptes annuels ainsi que des comptes de Groupe de l'exercice 2017

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport annuel de même que les comptes annuels et les comptes de Groupe de l'exercice 2017.

1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2017

Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport de rémunération 2017 par un vote consultatif non contraignant.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2017 et emploi des réserves issues d'apports de capital

Le Conseil d'administration propose que la société distribue un dividende total de 18.00 CHF par action prélevé en partie sur le bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2017 et en partie sur les réserves issues d'apports de capital. La part provenant des réserves issues d'apports de capital est exonérée de l'impôt fédéral anticipé.

Le dernier jour de négoce donnant droit à la distribution d'un dividende est le 5 avril 2018. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 6 avril 2018.

2.1 Emploi du bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2017

Le Conseil d'administration propose d'employer le bénéfice 2017 comme suit:

Bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice 2017 après impôts	2 370 084 728	CHF
Report de l'exercice précédent	13 159 651 200	CHF

Bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2017

15 529 735 928 CHF

Utilisation proposée

Fixation, pour l'exercice 2017, d'un dividende brut de 16.60 CHF par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune pour 151 339 851* actions	2 512 241 527	CHF*
Solde reporté à nouveau	13 017 494 401	CHF

Si cette proposition est approuvée, le dividende de 16.60 CHF par action sera versé après déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35% à partir du 10 avril 2018 et le bénéfice résiduel résultant du bilan de l'exercice 2017 à hauteur de 13 017 494 401 CHF sera reporté à nouveau.

2.2 Emploi des réserves issues d'apports de capital

Le Conseil d'administration propose d'employer une part des réserves issues d'apports de capital comme suit:

Fixation, pour l'exercice 2017, d'un dividende provenant des réserves issues d'apports de capital de 1.40 CHF par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune pour 151 339 851* actions	211 875 791	CHF*
--	-------------	------

Les réserves issues d'apports de capital (incluant les réserves issues d'apports de capital relatives aux actions propres) s'élevaient au 31 décembre 2017 à 494 373 854 CHF. Si cette proposition est approuvée, le dividende provenant des réserves issues d'apports de capital de 1.40 CHF par action sera versé à partir du 10 avril 2018.

* Ces chiffres se basent sur le capital-actions émis au 31 décembre 2017. Ils peuvent varier en fonction du nombre d'actions émises au 9 avril 2018. Les actions propres ne donnent pas droit à un dividende et ne sont pas prises en considération.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leurs activités au cours de l'exercice 2017.

4. Elections et réélections

4.1 Elections d'un nouveau membre et président du Conseil d'administration et d'un nouveau membre du Conseil d'administration et réélections des huit membres du Conseil d'administration

Comme nous l'avons indiqué, M. Tom de Swaan (président), Mme Susan Bies et M. Fred Kindle ne sont pas candidats à une réélection à l'Assemblée générale ordinaire de cette année. Il est proposé d'élire M. Michel M. Liès en tant que nouveau membre et président du Conseil d'administration et Mme Jasmin Staiblin en tant que nouveau membre du Conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Les autres membres du Conseil d'administration, Mme Joan Amble, Mme Catherine P. Bessant, Dame Alison Carnwath, M. Christoph Franz, M. Jeffrey L. Hayman, Mme Monica Mächler, M. Kishore Mahbubani et M. David Nish se sont déclarés prêts à accepter une réélection en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Les données relatives aux parcours professionnels des membres actuels du Conseil d'administration se trouvent dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise inclus dans le Rapport de gestion 2017. Les données relatives aux parcours professionnels de M. Michel M. Liès et Mme Jasmin Staiblin sont publiées sur notre site internet www.zurich.com/fr-fr/ag.

4.1.1 Election de M. Michel M. Liès en qualité de membre et de président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire M. Michel M. Liès, de nationalité luxembourgeoise, en qualité de membre et de président du Conseil d'administration.

4.1.2 Réélection de Mme Joan Amble en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Joan Amble, de nationalité américaine, membre depuis 2015, en qualité de membre du Conseil d'administration.

4.1.3 Réélection de Mme Catherine P. Bessant en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Catherine P. Bessant, de nationalité américaine, membre depuis 2017, en qualité de membre du Conseil d'administration.

4.1.4 Réélection de Dame Alison Carnwath en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Dame Alison Carnwath, de nationalité britannique, membre depuis 2012, en qualité de membre du Conseil d'administration.

4.1.5 Réélection de M. Christoph Franz en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Christoph Franz, de nationalités suisse et allemande, membre depuis 2014, en qualité de membre du Conseil d'administration.

4.1.6 Réélection de M. Jeffrey L. Hayman en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Jeffrey L. Hayman, de nationalité américaine, membre depuis 2016, en qualité de membre du Conseil d'administration.

4.1.7 Réélection de Mme Monica Mächler en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Monica Mächler, de nationalité suisse, membre depuis 2013, en qualité de membre du Conseil d'administration.

4.1.8 Réélection de M. Kishore Mahbubani en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Kishore Mahbubani, de nationalité singapourienne, membre depuis 2015, en qualité de membre du Conseil d'administration.

4.1.9 Réélection de M. David Nish en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire M. David Nish, de nationalité britannique, membre depuis 2016, en qualité de membre du Conseil d'administration.

4.1.10 Election de Mme Jasmin Staiblin en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Mme Jasmin Staiblin, de nationalité allemande, en qualité de membre du Conseil d'administration.

4.2 Elections et réélections des membres du Comité de rémunération

Il est proposé d'élire Mme Catherine P. Bessant et M. Michel M. Liès en tant que nouveaux membres et de réélire M. Christoph Franz et M. Kishore Mahbubani en tant que membres du Comité de rémunération pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire, le tout sous réserve de leur élection ou réélection en tant que membre du Conseil d'administration.

4.2.1 Réélection de M. Christoph Franz en qualité de membre du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Christoph Franz en qualité de membre du Comité de rémunération.

4.2.2 Réélection de M. Kishore Mahbubani en qualité de membre du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Kishore Mahbubani en qualité de membre du Comité de rémunération.

4.2.3 Election de Mme Catherine P. Bessant en qualité de membre du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose d'élire Mme Catherine P. Bessant en qualité de membre du Comité de rémunération.

4.2.4 Election de M. Michel M. Liès en qualité de membre du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose d'élire M. Michel M. Liès en qualité de membre du Comité de rémunération.

4.3 Réélection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de réélire M. lic. iur. Andreas G. Keller, avocat, en qualité de représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.4 Réélection de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA, à Zurich, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2018.

5. Approbation de la rémunération

Les explications concernant le point 5 à l'ordre du jour se trouvent dans le Rapport du Conseil d'administration relatif à l'approbation de la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif au cours de l'Assemblée générale ordinaire 2018 de Zurich Insurance Group SA.

5.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximal de la rémunération du Conseil d'administration à hauteur de 4 650 000 CHF pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2018 à l'Assemblée générale ordinaire 2019.

5.2 Approbation de la rémunération du Comité exécutif

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximal de la rémunération du Comité exécutif à hauteur de 72 200 000 CHF pour l'exercice 2019.

6. Prolongation de l'autorisation d'émission du capital-actions autorisé et approbation de la modification des statuts (art. 5^{bis} et art. 5^{ter})

A. Explications

Le capital-actions autorisé à l'article 5^{bis} des statuts, approuvé lors de l'Assemblée générale ordinaire 2017, expire le 29 mars 2019. En droit suisse, la durée maximale d'un capital-actions autorisé est de deux ans. Le Conseil d'administration estime qu'il est approprié et dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires de prolonger la durée du capital-actions autorisé pour une nouvelle période de deux ans à compter de l'Assemblée générale ordinaire 2018 (c'est-à-dire venant à expiration le 4 avril 2020). Cette prolongation garantit que la société dispose d'un horizon de planification clair de deux ans et qu'elle ne sera pas confrontée à l'incertitude quant au maintien du capital-actions autorisé après le 29 mars 2019. L'extension du capital-actions autorisé nécessite également une prolongation de la validité des limitations de dilution combinées pour le capital-actions autorisé et le capital-actions conditionnel selon l'article 5^{bis} al. 5 et article 5^{ter} al. 1 lit. d.

B. Proposition

Le Conseil d'administration propose de modifier les articles 5^{bis} et 5^{ter} des statuts comme suit:

Version actuelle

Article 5^{bis} Capital-actions autorisé

1 Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de 4 500 000 CHF au maximum jusqu'au 29 mars 2019, par l'émission de 45 000 000 d'actions nominatives au maximum, d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, à libérer entièrement. Il est autorisé à procéder à une augmentation par montant partiel.

Version proposée

(changements en *italique*)

Article 5^{bis} Capital-actions autorisé

1 Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de 4 500 000 CHF au maximum jusqu'au **4 avril 2020**, par l'émission de 45 000 000 d'actions nominatives au maximum, d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, à libérer entièrement. Il est autorisé à procéder à une augmentation par montant partiel.

[al. 2–4 inchangées]

5 Jusqu'au 29 mars 2019, le nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être émises (i) à partir du capital-actions autorisé selon le présent art. 5^{bis} al. 4 avec limitation ou suppression du droit de souscription préférentiel ainsi que (ii) à partir du capital-actions conditionnel selon l'art. 5^{ter} al. 1 des statuts avec limitation ou suppression du droit de souscription préalable, ne peut dépasser 30 000 000 d'actions nouvelles.

Article 5^{ter} Capital-actions conditionnel

d Jusqu'au 29 mars 2019, le nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être émises (i) à partir du capital-actions autorisé selon l'art. 5^{bis} al. 4 des statuts avec limitation ou suppression du droit de souscription préférentiel ainsi que (ii) à partir du capital-actions conditionnel selon le présent art. 5^{ter} al. 1 avec limitation ou suppression du droit de souscription préalable, ne peut dépasser 30 000 000 d'actions nouvelles.

5 Jusqu'au **4 avril 2020**, le nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être émises (i) à partir du capital-actions autorisé selon le présent art. 5^{bis} al. 4 avec limitation ou suppression du droit de souscription préférentiel ainsi que (ii) à partir du capital-actions conditionnel selon l'art. 5^{ter} al. 1 des statuts avec limitation ou suppression du droit de souscription préalable, ne peut dépasser 30 000 000 d'actions nouvelles.

Article 5^{ter} Capital-actions conditionnel

[al. 1 lit. a–c inchangées]

d Jusqu'au **4 avril 2020**, le nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être émises (i) à partir du capital-actions autorisé selon l'art. 5^{bis} al. 4 des statuts avec limitation ou suppression du droit de souscription préférentiel ainsi que (ii) à partir du capital-actions conditionnel selon le présent art. 5^{ter} al. 1 avec limitation ou suppression du droit de souscription préalable, ne peut dépasser 30 000 000 d'actions nouvelles.

Les autres articles des statuts restent inchangés.

Informations

La convocation en langue allemande publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (www.fosc.ch) du 9 mars 2018 est le texte original qui prévaut en cas de divergences.

Participation/carte d'admission

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions à la date du 27 mars 2018 sont autorisés à participer à l'Assemblée générale.

L'inscription au registre des actions n'influence pas la négociabilité avant, pendant et après l'Assemblée générale, des actions des actionnaires inscrits.

La carte d'admission ainsi que le matériel de vote peuvent être commandés au moyen de la carte-réponse ou de l'application internet de Computershare Suisse SA et seront envoyés à partir du 9 mars 2018 jusqu'au 29 mars 2018. En retournant la carte-réponse assez tôt, vous faciliterez la préparation de l'Assemblée générale.

Les actionnaires qui n'auront pas reçu la carte d'admission et le matériel de vote pourront les retirer le jour de l'Assemblée générale contre remise de la carte-réponse au guichet d'information.

En cas de départ prématuré ou temporaire de l'Assemblée générale, l'actionnaire doit présenter à la sortie son matériel de vote non utilisé ainsi que sa carte d'admission, afin que le nombre des personnes présentes à l'Assemblée générale puisse être correctement décompté.

Représentation/délégation de pouvoir

Un actionnaire disposant du droit de vote peut se faire représenter par un autre actionnaire inscrit au registre des actions avec droit de vote en lui donnant une procuration écrite. Les mineurs ou les personnes sous curatelle peuvent se faire représenter par leur représentant légal, les personnes mariées par leur conjoint, les personnes morales par un de leurs membres disposant d'un pouvoir de signature ou autorisé d'une autre façon à les représenter, même si ces représentants ne sont pas actionnaires. L'octroi d'une délégation de pouvoir doit se faire au moyen de la carte-réponse, de la carte d'admission ou de l'application internet de Computershare Suisse SA.

Les actionnaires peuvent également se faire représenter par le représentant indépendant, M. lic. iur. Andreas G. Keller, avocat, Gehrenholzpark G2, CH-8055 Zurich (par le biais de la carte-réponse ou via l'application internet de Computershare Suisse SA).

En cas de carte-réponse signée en blanc ou en l'absence d'instructions spécifiques indiquées sur la carte-réponse, il est donné pouvoir au représentant indépendant avec l'instruction générale d'approuver les propositions du Conseil d'administration.

Rapport de gestion et rapport de rémunération

Le Rapport de gestion, qui comprend le rapport de rémunération et les rapports de l'Organe de révision, peut être consulté à partir du 9 mars 2018 à l'Austrasse 46, CH-8045 Zurich. Les actionnaires peuvent demander l'envoi du Rapport de gestion (y compris le rapport de rémunération et les rapports de l'Organe de révision) au registre des actions de Zurich Insurance Group SA (c/o Computershare Suisse SA, case postale, CH-4609 Olten). L'envoi se fera à partir du 15 mars 2018. À partir du 9 mars 2018, le Rapport de gestion (y compris le rapport de rémunération et les rapports de l'Organe de révision) peut aussi être téléchargé sur notre site internet www.zurich.com/fr-fr/ag.

Collation

Nous invitons tous les participants à prendre une collation immédiatement après l'Assemblée générale. Celle-ci aura lieu dans les locaux du Hallenstadion Zurich.

Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. Veuillez trouver ci-après l'itinéraire exact ainsi que le plan d'accès. A votre carte d'admission sera joint un billet de transport ZVV valable pour tous les transports publics de la zone tarifaire 110 (ville de Zurich, 2^{ème} classe). Le billet de transport est uniquement valable avec cette convocation, la carte d'admission ou la carte-réponse.

Zurich, le 8 mars 2018

Zurich Insurance Group SA

Pour le Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Tom de Swaan', with a long horizontal stroke extending to the right.

Tom de Swaan, président



Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. Soit le tram n° 11, toutes les 7 minutes, à partir des arrêts Bahnhofstrasse ou Bahnhofquai, à la gare centrale de Zurich, jusqu'à l'arrêt Messe/Hallenstadion (durée du trajet: env. 20 minutes). Soit le RER (S-Bahn), lignes S2, S6, S7, S8, S9, S14, S15, S16, S19 ou S24, à partir de la gare centrale de Zurich, jusqu'à la gare de Zurich-Oerlikon (durée du trajet: env. 4 minutes); puis le tram n° 11, le bus n° 61 ou n° 62 (toutes les 10 minutes) ou le bus n° 94 (toutes les 30 minutes) jusqu'à l'arrêt Messe/Hallenstadion.

Zurich Insurance Group SA
Registre des actions
c/o Computershare Suisse SA
Case postale
CH-4609 Olten
Téléphone +41 (0)44 625 22 55
shareholder.services@zurich.com

